



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20180309-CONS-AG-18-
022B-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2018

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 9 mars 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Bastia au Conseil d'Administration de l'Office Foncier de Corse

L'An Deux Mille dix-huit, le 9 mars à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 2 mars 2018.

ETAIENT PRESENTS :

Catherine MEZZANA, Céline SIMONI-PIACENTINI, Emma MUSSIER, Emmanuelle de GENTILI, François TATTI, François-Xavier RIOLACCI, Guy ARMANET, Ivana POLISINI, Jean BIAGGINI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Jean-Noël VALERY, Julien MORGANTI, Linda PIPERI, Louis POZZO DI BORGO, Marie-Christine BERTOLUCCI, Marie-Dominique CARRIER, Mattea LACAVE, Philippe PERETTI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Valérie BIANCHI.

ONT DONNE POUVOIR :

Angèle BRUNINI	à	Linda PIPERI
Jean-Michel SAVELLI	à	Jean-Noël VALERY
Gilles SIMEONI	à	Mattea LACAVE
Michel CASTELLANI	à	Ivana POLISINI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Emmanuelle de GENTILI
Françoise VESPERINI	à	François TATTI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Dominique ROSSI	à	Michel SIMONPIETRI
Michel ROSSI	à	Emma MUSSIER

QUORUM : 21 (2^{ème} convocation – pas de quorum nécessaire)

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Etienne PERFETTI, Henri POYET, Jean ZUCCARELLI, Jean-Jacques PADOVANI, Lucien NATALI, Marie-Hélène VALENTINI, Marie-Paule HOUEMER, Serena BATTESTINI, Thérèse LORENZI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.
M. Julien MORGANTI est élu secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Bastia au Conseil d'Administration de l'Office Foncier de Corse

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi ALUR du 24 mars 2014 et son article 148 créant l'Office Foncier de Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du 24 mars 2003 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

Vu les statuts de l'Office Foncier de Corse qui prévoient la désignation de deux membres représentant la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que ces mêmes statuts prévoient le renouvellement du Conseil d'Administration à l'issue de chaque renouvellement de l'Assemblée de Corse ;

Vu la proposition du Bureau du 26 février 2018 désignant M. Michel ROSSI et Mme Linda PIPERI ;

Vu le rapport n°5 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DESIGNE
(Abstention François-Xavier RIOLACCI)**

Monsieur Michel ROSSI et Madame Linda PIPERI pour représenter la Communauté d'Agglomération de Bastia au Conseil d'Administration de l'Office Foncier de Corse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **19 MARS 2018**
et publication ou notification
du **19 MARS 2018**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUJRAOUI



LE PRESIDENT

François TATTI